



Communiqué de presse

Lyon, le 14 décembre 2017

10 000 transferts d'établissements chaque année au sein de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne

L'**Insee Auvergne-Rhône-Alpes**, en partenariat avec les agences d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise et de la région stéphanoise, publie une étude sur les transferts d'établissements et leur impact sur l'emploi dans l'Aire Métropolitaine Lyon-Saint-Étienne (AMLSE). L'AMLSE, composée de treize territoires de schémas de cohérence territoriale, réunis au sein d'une démarche de coordination appelée inter-ScoT, compte 833 000 emplois salariés dans 230 000 établissements du secteur marchand. En moyenne, 10 000 établissements, concernant 2,5 % des salariés, se déplacent chaque année au sein de l'AMLSE.

L'effet des transferts d'établissements sur l'emploi est faiblement positif

Au total, les transferts contribuent à une croissance de l'emploi de 0,2 %. C'est moitié moins que la variation d'emploi des établissements qui n'ont pas déménagé (+ 0,5 %).

Une majorité de transferts sont de proximité

La majeure partie des transferts se font à l'intérieur de l'aire métropolitaine et pour plus du tiers au sein de la même commune. Les établissements sortants de l'AMLSE sont plus nombreux que ceux entrant mais ces flux engendrent néanmoins des gains d'emplois. En effet, les établissements entrants dans l'AMLSE sont en moyenne plus grands que ceux qui en sortent.

Davantage de transferts dans les services aux entreprises

3 900 transferts inter-communaux sur 6 500 concernent le secteur des services (hors commerce et transports). Viennent ensuite le commerce, la construction, l'industrie et le transport. Le commerce de détail et l'hôtellerie-restauration ont une faible mobilité qui s'explique par la nécessité d'être situé à proximité des clients.

Des transferts plus nombreux autour de l'agglomération lyonnaise

Les transferts d'établissements sont plus nombreux dans les territoires des SCoT autour de l'agglomération lyonnaise, notamment au centre, au nord-est et à l'est de l'AMLSE. En particulier, dans l'Ouest Lyonnais et Val-de-Saône-Dombes, ils génèrent chaque année des gains de 5 salariés pour 1 000 salariés déjà présents.

L'agglomération lyonnaise est au cœur des transferts d'établissements

Du fait du phénomène de desserrement de l'activité économique propre aux territoires urbanisés, elle est déficitaire dans ses transferts d'établissements avec les autres territoires de l'AMLSE. Mais, elle est aussi le premier lieu d'échanges avec l'extérieur de l'aire métropolitaine : 61 % des entrées dans l'agglomération lyonnaise viennent de l'extérieur de l'aire, contre 43 % en moyenne dans chaque territoire de l'AMLSE.